



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-sixième session

Dacca (Bangladesh), 8-11 mars 2022

**Rapport de la trente-sixième session de la
Commission des pêches de l'Asie-Pacifique**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Introduction

1. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (ci-après «la CPAP» ou «la Commission») a été créée en 1948 en vertu de l'Accord portant création du Conseil indo-pacifique des pêches. C'est un organisme régional des pêches relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, établi par celle-ci à la demande de ses Membres. Son Secrétariat est assuré et appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le changement de nom du Conseil indo-pacifique des pêches, devenu Commission des pêches de l'Asie-Pacifique, est intervenu à la vingt-quatrième session de la CPAP (Bangkok, 23 novembre - 4 décembre 1993); il s'est accompagné de modifications des fonctions et responsabilités de la Commission, l'accent étant davantage mis sur le développement et la gestion durables. Les pays ci-après sont actuellement membres de la Commission: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Sri Lanka, Timor-Leste, Thaïlande et Viet Nam.

2. Le rapport de la trente-sixième session est disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/cb6875en/cb6875en.pdf> (en anglais uniquement).

Objectif et organisation

3. La trente-sixième session de la CPAP s'est tenue (en ligne) du 5 au 7 mai 2021 à Bangkok (Thaïlande). La session a été ouverte par le Directeur général du Département des pêches de Thaïlande, M. Mesak Pakdeekong. Au total, la session a réuni 17 membres, deux pays observateurs et sept organisations régionales observatrices. Cinquante délégués représentant ces 17 membres étaient inscrits pour y participer.

4. La trente-sixième session avait pour objectif que la Commission:

- a. passe en revue les activités intersessions menées depuis sa trente-cinquième session;
- b. examine et adopte le rapport de la soixante dix-septième réunion de son Comité exécutif;
- c. examine l'aperçu et le compte rendu des webinaires régionaux de la CPAP et réfléchisse à la façon dont elle pourrait passer à un mode de travail à distance ou hybride pour certaines de ses activités;
- d. soit avisée des innovations, du partage des connaissances et du renforcement des capacités en matière d'aquaculture dans la région, ainsi que de la mise en place par la FAO d'une plateforme régionale de partage des connaissances sur l'aquaculture;
- e. soit informée de la nécessité de renforcer les capacités d'évaluation de la gestion durable de la pêche marine et de la pêche continentale dans la région Asie-Pacifique et de la possibilité d'élaborer un programme régional de renforcement des capacités;
- f. soit au fait des difficultés actuelles qui entravent le bon fonctionnement de la CPAP et propose des moyens d'y remédier;
- g. examine et adopte son programme de travail et budget 2021-2022;
- h. prenne connaissance des travaux menés par les observateurs de la Commission et des programmes de travail d'autres organisations régionales compétentes en matière de pêche et d'aquaculture, ainsi que de leurs liens avec les travaux de la CPAP.

5. La Commission a examiné les activités intersessions menées depuis sa trente-cinquième session et s'est félicitée du travail accompli par le Secrétariat et de l'appui technique fourni par la FAO aux membres de la Commission tout au long de l'exercice biennal. Elle a salué l'Organisation pour le soutien qu'elle a apporté aux initiatives visant à améliorer les capacités et à consolider la coopération régionale à l'appui de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région et a demandé que ce soutien soit poursuivi dans le cadre du Programme de coopération technique.

Aperçu et compte rendu des webinaires régionaux de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique

6. Au cours des années 2020 et 2021, en raison de la pandémie de covid-19, la huitième réunion du Forum consultatif régional et d'autres ateliers de consultation régionale de la CPAP n'ont pas pu avoir lieu. Pour pallier ce manque et s'adapter aux défis posés par la pandémie, le Secrétariat de la Commission a organisé une série de webinaires techniques, en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH), qui a remplacé la huitième réunion du Forum consultatif régional. Les webinaires techniques ont presque tous eu lieu avant la trente-sixième session en ligne de la CPAP et portaient sur huit thèmes intéressant la pêche et l'aquaculture dans la région Asie-Pacifique, à savoir:

- a. pêche continentale, connectivité, irrigation et gestion de l'eau;
- b. présentation de la publication consacrée à l'évaluation de la pêche illicite dans la région;
- c. la résistance aux antimicrobiens: un phénomène simple à comprendre mais souvent mal compris;
- d. l'évaluation des stocks de pêche plurispécifiques à des fins de gestion;
- e. l'innovation comme moyen de repousser les limites du développement aquacole;
- f. subventions et négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce;
- g. les technologies de l'information et de la communication au service de la pêche artisanale;
- h. caractéristiques et résultats de la cogestion en Asie.

7. La Commission a félicité le Secrétariat pour l'organisation des webinaires, et a salué le niveau de participation important. Elle a constaté qu'effectivement, le travail en ligne était efficace et permettait d'accroître la participation et de réduire les coûts, notamment dans un contexte d'adaptation aux effets de la pandémie de covid-19, tout en sachant qu'il présente encore des inconvénients pour les personnes qui disposent d'une mauvaise connexion internet.

8. La Commission a aussi demandé au Secrétariat de continuer à faire appel à des personnes-ressources lors des réunions et des ateliers techniques.

Innovation, partage des connaissances et renforcement des capacités en matière d'aquaculture dans la région Asie-Pacifique

9. La Commission a examiné le document de travail et l'aperçu régional de l'aquaculture dans la région Asie-Pacifique. Dans cet aperçu se trouve un résumé des questions qui se font jour dans la région en matière d'aquaculture. L'éventuelle mise en valeur des innovations qui abondent dans le secteur aquacole de la région y est également mentionnée. Il y est souligné que, grâce à sa taille et à son dynamisme, le secteur aquacole asiatique peut contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la réduction de la pauvreté et à l'utilisation durable des ressources. Parallèlement, de nombreux défis doivent être relevés.

10. La Commission a pris connaissance des innovations concernant les techniques aquacoles et des améliorations apportées au fonctionnement des systèmes dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle a souligné que, l'Asie étant un producteur aquacole mondial important, les membres de la Commission devaient faire entendre leur voix dans les instances internationales, telles que le Comité des pêches de la FAO et ses comités techniques, et contribuer à l'élaboration de directives internationales telles que les Directives de la FAO sur l'aquaculture durable. La Commission est convenue qu'il y avait des raisons évidentes d'améliorer l'accès aux connaissances et aux compétences relatives aux pratiques de production aquacole durable. Elle est convenue de l'importance que revêtait la plateforme de la FAO pour l'aquaculture et a salué cette initiative; plusieurs partenaires régionaux de la Commission ont proposé d'y apporter leur concours.

11. La Commission a par ailleurs insisté sur le fait qu'il était important de poursuivre les travaux relatifs à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur aquacole.

Renforcement des capacités d'évaluation de la gestion durable de la pêche marine et de la pêche continentale

12. La Commission a pris connaissance des obstacles qui entravaient l'évaluation de la pêche marine et de la pêche continentale dans la région. Globalement, l'état des stocks de poissons marins dans le monde se caractérise par une exploitation croissante, une augmentation du nombre de stocks surexploités et une stagnation des prises mondiales. Dans ce contexte international, les débarquements enregistrés dans les deux principales zones de pêche de la CPAP (57 [océan Indien oriental] et 71 [Pacifique Centre-Ouest]) révèlent une tendance à la croissance régulière de la pêche de capture marine. Cependant, au niveau national, un tableau mitigé se dessine et montre que les ressources halieutiques côtières font l'objet d'une pêche intensive et présentent souvent des signes de surexploitation. Pour ce qui est de la pêche continentale, les prises semblent également augmenter et représentent actuellement 24 pour cent de la pêche de capture régionale, mais il y a des raisons plausibles de penser que le total des captures de la pêche continentale pourrait être sous-évalué.

13. La Commission a également été informée que les pêcheries de la région Asie-Pacifique étaient parmi les moins évaluées au monde, ce qui a des incidences sur la prise de décisions en matière de gestion et le suivi de l'utilisation durable des ressources halieutiques et empêche les membres de rendre compte comme il le faudrait des progrès accomplis au titre de l'ODD 14 (principalement les cibles: 14.2 [protéger et restaurer les écosystèmes], 14.4 [la pêche durable], 14.6 [interdire les subventions qui contribuent à la surpêche], 14.7 [accroître les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines], 14.b [soutenir les petits pêcheurs]).

14. La Commission a souligné l'importance d'une gestion des pêches fondée sur la science au service d'une pêche marine et continentale durable. Si elle s'est dite consciente des difficultés liées au manque de capacités adéquates, qui empêche de mener des évaluations et des analyses de stocks, elle a s'est félicitée que la FAO ait mis sur pied une initiative visant à renforcer les capacités en vue d'améliorer l'évaluation des stocks marins et continentaux.

15. La Commission a également souligné l'importance de la formation s'agissant de la communication d'informations sur la mise en œuvre de la cible 14.b des ODD.

Remédier aux difficultés qui entravent le bon fonctionnement de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique

16. À sa soixante dix-septième session, le Comité exécutif a recommandé au Secrétariat de formuler des solutions concernant le fonctionnement futur de la Commission et de définir des procédures financières et règles opérationnelles pour les mettre en œuvre. Si le Secrétariat a rédigé un aperçu des principales difficultés, il n'a pas pu élaborer un document stratégique exhaustif à soumettre pour décision. Cela s'explique par le fait que l'appui financier de la Commission évolue rapidement, ainsi que par le passage aux réunions en ligne. Le Secrétariat a demandé à la Commission de lui fournir des orientations supplémentaires sur la manière de procéder.

17. La Commission a reconnu l'importance qu'elle revêtait en tant que plateforme régionale et a demandé qu'à l'avenir, des échanges et des consultations plus vastes soient menés entre ses membres.

18. La Commission est convenue que d'autres ateliers et manifestations pourraient se tenir à distance et que des modalités hybrides devaient être envisagées pour la suite. Elle a recommandé d'élaborer un règlement intérieur pour garantir le bon déroulement en ligne des ateliers et des manifestations devant déboucher sur des décisions. Elle a aussi demandé des informations complémentaires sur la possibilité de créer des sous-comités de la CPAP chargés des mécanismes sous-régionaux, ainsi que sur la création éventuelle – et les implications d'une telle décision – d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs/multipays destiné à soutenir la Commission.

19. Prenant note des questions complexes relatives à la Commission et à ses fonctions, celle-ci a recommandé de créer un groupe de travail *ad hoc* afin qu'elle soit mieux informée des considérations juridiques et financières liées à son avenir. Elle a également recommandé que les résultats du groupe de travail fassent l'objet d'échanges à la soixante dix-huitième réunion du Comité exécutif.

Programme de travail et budget 2021-2022 de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique

20. La Commission a adopté son plan de travail biennal (2021-2023), qui a été modifié afin que la création d'un groupe de travail chargé de se pencher sur les lacunes et l'avenir de la Commission y soit mentionnée.

Conclusion

21. La Commission a élu la Chine à la présidence et la Thaïlande à la vice-présidence pour l'exercice biennal en cours. Elle a élu l'Inde, la Malaisie et les Philippines comme membres du Comité exécutif. Enfin, elle est convenue que sa trente-septième session se tiendrait en Chine en 2023, la date et le lieu devant être communiqués par le gouvernement hôte.